

Produit d'assurance – Document d'Information (IPID)

Cette assurance est fournie par Wakam et administrée par Qover. Le siège social de Wakam est situé au 120-122, rue Réaumur, 75083 Paris (France) et son numéro de TVA est FR 59562117085. Entreprise d'assurance non-vie agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 4020259.

Les Plans "Ultra", "Metal", "Premium" et "Plus" de Revolut

Ce document comprend un résumé des principales couvertures et exclusions. Il n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins particuliers. Des informations précontractuelles et contractuelles complètes sur ce produit sont fournies dans le certificat d'assurance et les conditions générales de la police (par exemple, en ce qui concerne la protection des données).

Quel est ce type d'assurance ?

Il s'agit de l'assurance protection des achats, protection des remboursements et annulation des billets. Elle couvre les dommages ou le vol (mais pas la perte) de vos achats. Elle prévoit un remboursement des achats lorsque le commerçant ne veut pas reprendre un article éligible. Elle rembourse le coût des billets d'événements pour les circonstances imprévues couvertes. Toutes les couvertures ne sont valables que si elles ne sont pas exclues dans la police. Toutes les couvertures ne concernent que les achats effectués à partir de votre compte Ultra, Metal, Premium et Plus Plan.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Cette police prévoit le versement des prestations suivantes, conformément au libellé de la police, pour les articles achetés avec votre carte en raison de ce qui suit :

Protection des Achats

- ✓ Jusqu'à 1 000 € (plan Plus) ou 2 500 € (plan Premium) ou 10 000 € (plan Metal & Ultra) pour la réparation ou le remplacement si un article éligible acheté à partir du compte est volé ou endommagé (mais pas perdu) dans les 12 mois suivant l'achat.
- ✓ La couverture maximale est de 1 000 € (plan Plus) ou 2 500 € (plan Premium) ou 10 000 € (plan Metal & Ultra) sur une période de 12 mois commençant à la date anniversaire de votre compte Ultra, Metal, Premium et Plus Plan.
- ✓ Nous prendrons également en charge les frais de port pour nous envoyer l'article à concurrence de 50 € maximum.

Protection des Remboursements

- ✓ Jusqu'à 300 € par article si un commerçant dans le pays dans lequel votre compte est enregistré ou en Europe ne veut pas reprendre un article éligible acheté à partir du compte dans les 90 jours suivant l'achat.
- ✓ La couverture maximale est de 600 € sur une période de 12 mois à compter de la date anniversaire de votre compte Ultra, Metal, Premium et Plus Plan.

Annulation de billets

Jusqu'à 1 000 € sur une période de 12 mois à compter de l'anniversaire de votre compte Ultra, Metal, Premium ou Plus Plan si vous ne pouvez pas assister à un événement pour l'une des raisons suivantes:

- ✓ Décès, blessure grave, maladie grave de : vous, votre compagnon d'événement ou un proche parent.
- ✓ Si vous êtes diagnostiqué positif au Covid-19 par un médecin.
- ✓ Voyage d'affaires obligatoire ou repasser un examen programmé à une date déterminée.
- ✓ Si votre véhicule est endommagé 4 heures avant l'événement.
- ✓ Retard de transport imprévu de plus de 3 heures.
- ✓ Si vous êtes convoqué pour une obligation légale le jour de l'événement.



- ✓ Le vol de vos papiers d'identité ou des billets pour la manifestation.
- ✓ Dommages graves à votre résidence principale, à votre résidence secondaire, à vos locaux professionnels.
- ✓ Catastrophe naturelle ou intempéries résultant en l'impossibilité de se rendre sur les lieux de l'événement.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Toutes les couvertures

- ✗ Toutes les prestations sont subordonnées à l'achat de l'article ou du billet à partir du compte.

Protection des Achats

- ✗ Articles dont le prix d'achat est inférieur à 50€.
- ✗ La couverture est limitée à 12 mois après l'achat.
- ✗ Pour les téléphones portables, un seul accident tous les 12 mois est couvert. Cela signifie que si votre demande d'indemnisation pour un téléphone portable est acceptée, vous ne pouvez pas en présenter une autre pour un sinistre quelconque dans les 12 mois qui suivent.

Protection des Remboursements

- ✗ La couverture est limitée à 90 jours après l'achat.

Annulation des billets

- ✗ Seuls les billets garantissant l'entrée à un événement avec une date de représentation ou d'utilisation fixe sont couverts. Les billets concernant les modes de transport ne sont pas couverts.
- ✗ Les circonstances qui ne sont pas énumérées dans les circonstances couvertes ne sont pas couvertes.



Y a-t-il des restrictions en ce qui concerne la couverture ?

Toutes les couvertures

- ! Toute demande qui entraînerait des violations des résolutions des Nations unies ou des sanctions commerciales ou économiques ou d'autres lois de l'UE, du Royaume-Uni ou des États-Unis.
- ! Les articles/billets non achetés à partir de votre compte.

Protection des Achats

- ! Articles d'occasion ; usure normale ; dommages causés intentionnellement ou causés par des défauts du produit.
- ! Vol ou détérioration d'argent, de billets, de véhicules, de pièces de véhicules, d'animaux, de plantes, de denrées périssables, d'aliments et de boissons.
- ! Vol ou détérioration d'articles laissés sans surveillance et/ou dont le vol ou la détérioration n'a pas été signalé à la police (le cas échéant) dans les 48 heures.

Protection des Remboursements

- ! Les articles coûtant moins de 50 euros et les articles qui ne sont pas vendables.
- ! Articles achetés dans le cadre d'une liquidation, billets, antiquités, denrées périssables, œuvres d'art, pièces ou de timbres précieux, de produits alimentaires et de boissons.
- ! La couverture n'est pas accordée si la raison du refus de remboursement est que le commerçant n'accepte pas les renvois par la poste.

Annulation de billets

- ! Toute maladie ou tout accident, toute autre condition ou tout ensemble de circonstances dont vous aviez connaissance au moment de l'achat du billet et dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles vous obligent à annuler ce billet.
- ! Toute demande de remboursement lorsque le prestataire de services ou l'organisateur de l'événement offre un bon ou un remboursement.
- ! Votre réticence à assister à l'événement.
- ! Annulation de l'événement lui-même.



Où suis-je couvert ?

- ✓ Pour la Protection des Achats : Pour les achats effectués dans le monde entier, pour autant que l'article éligible réponde à toutes les exigences de certification CE en matière de sécurité et d'environnement qui auraient été applicables en cas d'achat au Royaume-Uni ou dans l'UE.
- ✓ Protection des Remboursements : Le pays où l'achat est effectué doit être celui dans lequel votre compte est enregistré ou l'Europe.
- ✓ Pour l'Annulation de Billets : les événements se déroulant dans le pays dans lequel votre compte est enregistré ou en Europe.



Quelles sont mes obligations ?

Pendant la période d'assurance

- Vous devez fournir, à vos frais, toutes les informations, preuves et reçus dont nous pourrions raisonnablement exiger la transmission.
- Vous devez prendre des précautions raisonnables pour vous protéger contre les pertes, les dommages, les accidents, les blessures, les maladies et pour protéger vos biens personnels.

En cas de sinistre

- Vous devez nous informer dès que possible en cas de sinistre, et comme suit :
 - Allez sur votre tableau de bord sur l'application Revolut et remplissez le formulaire de demande
- Protection des Achats – Vous devez fournir une preuve d'achat, y compris le reçu du commerçant. Vous devez obtenir un rapport de police pour les articles volés. Les articles endommagés doivent nous être envoyés à notre demande.
- Protection des Remboursement – Les articles achetés doivent nous être envoyés, à notre demande, dans leur emballage d'origine.
- Annulation de Billet – Vous devez fournir la preuve des motifs d'annulation éligibles.

Pour les demandes de renseignements généraux

- Appelez le: +33 1 89 71 29 49
- Envoyez-nous un e-mail à: contact@qover.com
- Site internet: www.qover.com



Quand et comment dois-je payer ?

L'assurance est fournie dans le cadre d'une police d'assurance groupe que Revolut détient auprès de Wakam au profit de ses Titulaires de Compte. Aucun frais ou prime supplémentaire n'est demandé pour cette assurance.



Quand commence et se termine la couverture ?

La couverture commence à la plus tardive des dates suivantes : lorsque vous souscrivez pour la première fois à un compte Plus, Premium, Metal ou Ultra ou le 7 décembre 2020. Elle couvre les achats éligibles que vous effectuez à partir de votre compte, sous réserve des conditions de la police d'assurance.

Vous pourrez également bénéficier de la couverture si vous passez d'une formule gratuite à une formule payante Plus, Premium, Metal ou Ultra dans les 12 heures suivant l'achat de l'article, à condition que l'article ait été acheté en ligne à partir de votre compte.



Comment puis-je résilier le contrat ?

- Vous pouvez résilier cette assurance en clôturant votre compte ou en passant à un forfait gratuit. Pour savoir comment résilier votre compte, consultez le site <https://www.revolut.com/legal/terms/>